



Concours Go IN SSD

SAISON 4

“De l’idée au projet”

Règlement

1- Préambule

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite donner à voir la vitalité de son territoire, à travers toutes les initiatives positives et tous les marqueurs de sa réussite. Forte de sa diversité, la Seine-Saint-Denis concentre de multiples atouts. C'est dans cette dynamique que la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis » a été lancée le 4 juillet 2016 en s'appuyant sur la participation de personnalités fortement impliquées dans les domaines du social, de la culture, de la production locale, de l'insertion, de l'entrepreneuriat, du sport... Toutes et tous ont à cœur de participer au changement d'image du territoire, d'inventer des actions collaboratives ou d'initier des projets partenariaux.

Le In Seine-Saint-Denis s'est donné la mission de :

- Susciter un nouveau regard sur la Seine-Saint-Denis : via les canaux de communication, site internet, réseaux sociaux, développement de contenus éditoriaux sur les outils en propre #INSEINESAINTDENIS... ;
- Faire émerger les nouveaux talents : en initiant des projets dédiés (concours, appels à projets, master class,...) ;
- Promouvoir le « Made » In Seine-Saint-Denis : en faisant reconnaître le département comme territoire de création, de fabrication et de production ;
- Mettre en valeur le réseau des ambassadeurs et valoriser les rencontres d'acteur.rice.s : en organisant des temps d'animation, de formation, d'ateliers notamment à partir du partage des expériences ;
- Gérer les instances de la marque : en animant le comité interne et comité de marque.

Désormais, le In Seine-Saint-Denis fédère près de 1000 ambassadeurs.drices, à raison d'une initiative par mois portée par les acteurs de la marque. Par ailleurs, la marque anime une communauté de près de 20000 personnes via ses comptes Twitter, Facebook et Instagram.

Ainsi, Moussa Kebe, ambassadeur du In, a porté en 2018 avec la marque de territoire, un concours souhaitant faire émerger des talents sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

2 – Objectifs du concours

Cette initiative est proposée par le In Seine-Saint-Denis et Moussa Kebe ambassadeur de la marque territorial. Tout le réseau d'ambassadeurs.drices se mobilise pour réaliser et mener à bien cette initiative.

L'objectif de ce concours est de permettre aux jeunes et aux moins jeunes, de révéler leurs savoir-faire, leurs talents et d'encourager l'émergence d'idées en actions positives.

Bien plus que des projets, ce concours a pour but dévoiler le potentiel de chacun et de construire un parcours personnel et professionnel aux candidats.

Le concours sert l'objectif de lutter contre les préjugés et stéréotypes touchant le territoire de la Seine-Saint-Denis. Non seulement, ce concours a pour vocation de dévoiler des talents, mais également de redonner une image positive et optimiste de la Seine-Saint-Denis. L'enjeu est donc de donner confiance à l'initiative locale, portée par des habitants aux profils riches et variés, à l'image de ce territoire « monde ».

L'idée est également de permettre à chacun des porteurs.teuses de projet d'exposer leurs idées sous la forme qu'ils souhaitent (écrit, oral, vidéo, théâtre, croquis, Insta, TikTok, etc..) afin de laisser place à l'expression la plus adaptée aux différents projets, et minimiser les contraintes.

Ce concours a pour vocation d'offrir aux gagnant.e.s un accompagnement en compétence et formations adaptés à leur projet.

Ce concours n'ouvre pas droit à une aide financière.

3 – Structures et projets éligibles

Sont éligibles, les projets qui se développeront sur le territoire de Seine-Saint- Denis et qui bénéficieront prioritairement aux séquano-dionysiens ainsi que les projets en phase de préfiguration (idée seule ou étude de faisabilité), d'émergence (aide au démarrage). Les projets expérimentaux sont également éligibles. Les projets en phase de consolidation ou de développement aussi.

Le concours s'adresse :

- A l'ensemble des porteurs de projets ayant l'âge minimum de 18 ans.
- A des projets initiés par minimum 2 personnes sous forme libre ou associative. A noter que, les participants devront justifier d'une attache avec le territoire.
- Aux associations, coopératives, entreprises et à des personnes n'ayant pas encore choisi la structure de leur projet.
- Tous types de projets confondus (solidarité, environnemental, entrepreneurial, associatif, personnel, etc.)

Sont exclus :

- Les projets sans ancrage territorial,
- Les projets déjà réalisés en intégralité,
- Les projets gagnants des précédentes éditions du concours

4 – Critères de sélections

■ Tous les candidats devront répondre à un référentiel durant la phase d'inscription. Ce référentiel doit être complet, faute de quoi, la candidature ne sera pas étudiée.

Peu importe le mode de dépôt de candidature choisi, il est important d'y faire ressortir les critères de sélection suivants :

■ Les principaux critères de sélection

- L'objet du projet
- La faisabilité du projet et sa réalisation sur le long terme
- L'impact du projet (sur les habitants, sur l'environnement, etc.)
- La motivation du lauréat et la cohérence du projet.
- L'adéquation avec les valeurs du In Seine-Saint-Denis (cf charte du In Seine- Saint-Denis disponible sur inseinesaintdenis.fr)

5 – Procédure du concours

Une session de dépôt de projet est mise en place entre le 30 juin 2021 et le 30 septembre 2021 inclus.

- Le dépôt peut se faire à l'adresse : go@seinesaintdenis.fr
 - Le dossier peut être transmis par voie postale à l'adresse suivante DMTM :
Concours Go In Seine-Saint-Denis /Hôtel du Département/93006 Bobigny
cedex
- Les candidats ont aussi la possibilité s'ils le souhaitent, de présenter oralement leurs projets. Étant donné le contexte sanitaire cette présentation se fera par visioconférence. Inscription à l'adresse suivante : go@seinesaintdenis.fr

NB : Les participants ont le choix du mode de dépôt

A la fin du dépôt des candidatures, une sélection de projets répondant aux critères sera faite pour la grande finale de novembre 2021, qui déterminera la promotion gagnante.

- Lors de la finale, pour retenir les projets gagnants, parmi ceux présélectionnés, plusieurs jurys seront formés, composés d'ambassadeurs du In, de fondations, de personnalités artistiques, professionnelles, politiques, d'anciens gagnants du concours ou les parrains et marraines.
- Les projets lauréats ne feront pas l'objet d'un classement. En revanche un "Prix du public" sera remis lors de cette finale qui récompensera le projet préféré des internautes. En effet, les internautes auront la possibilité de voter sur une durée de 8 jours avant la tenue de la finale. Le projet qui remportera le plus de suffrage sera annoncé lors de cette finale.